

Objectif de la stratégie	E4
Autres objectifs concernés	
No de l'activité	<b>E-05</b>

## Programme d'activité 2012-2013

### Protection des troupeaux

#### Contexte et définition du problème

Avec le retour des grands prédateurs en Suisse, les dégâts causés aux animaux de rente par les grands carnivores ont augmenté. Il devient donc de plus en plus important de protéger les troupeaux, notamment ceux de menu bétail, contre ces prédateurs. Pour être efficaces, les mesures de protection doivent être éprouvées et coordonnées et les différents milieux concernés doivent ajuster leurs politiques ou modes d'intervention. La Confédération peut partiellement prendre en charge les coûts des mesures de protection; elle définit dans ce but les règles de fonctionnement et d'octroi. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) est responsable pour la gestion des grands prédateurs, soit: la surveillance des populations, les indemnités, la prévention. AGRIDEA s'occupe de la coordination nationale de la prévention, sur mandat de l'OFEV qui finance ces activités.

#### Contribution à la stratégie

- Les familles paysannes sont correctement informées sur les questions technico-économiques concernant les mesures de protection des troupeaux face aux grands prédateurs (loup, lynx et ours).
- Les conseiller-ère-s, organes de contrôle et relais de terrain encadrant les familles paysannes disposent d'une offre satisfaisante en formation et méthodes de travail.
- Les familles paysannes sont soutenues par du conseil et une éventuelle prise en charge des coûts des mesures de protection lors d'attaques par des grands prédateurs.
- Les contributions octroyées par l'OFEV pour les mesures de protection sont correctement gérées.
- AGRIDEA coordonne activement les activités des différents acteurs concernés par le retour des grands prédateurs.
- Un réseau de compétences nationales est installé et géré en collaboration avec les cantons et les régions concernées.

#### P.1.1. Acquisition de données de base et développement de méthodes

Mise en valeur des expériences des réseaux régionaux de compétences.

#### P.1.2. Enquêtes et études ciblées

Eventuelles études avec des partenaires suisses et/ou européens sur des questions agricoles soulevées et mises en évidence par le développement de mesures de protection.

#### P.2. Initiation professionnelle, qualification et formation continue des vulgarisatrices et des vulgarisateurs

- Plusieurs journées et séances d'information dans les régions concernées, selon les besoins.
- Séminaire annuel des conseiller-ère-s impliqué-e-s dans les réseaux et relais de compétences en matière de protection des troupeaux.
- Rencontre internationale pour l'échange professionnel des expert-e-s.

#### P.3.1. Information, documentation et moyens auxiliaires

- Conception et édition de dossiers thématiques et autres outils de travail (Internet) sur des problématiques propres aux mesures de protection des troupeaux.
- Conception, édition et diffusion de matériel d'information destiné au grand public sur les mesures de protection des troupeaux.
- Plateforme Internet: [www.protectiondestroupeaux.ch](http://www.protectiondestroupeaux.ch) régulièrement actualisée.
- Articles de presse: au moins deux articles annuels.

<b>P.3.2. Développement et diffusion de logiciels</b>				
<b>P.4.1. Soutien en matière de vulgarisation, de formation professionnelle, de développement d'organisations et de groupes</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encadrement du travail des réseaux et centres de compétences suisses.</li> <li>- Encadrement de la mise en place d'un suivi au niveau national des chiens de protection.</li> <li>- Administration, gestion et versement des contributions octroyées par l'OFEV aux exploitant-e-s mettant en place des mesures de protection.</li> </ul>				
<b>P.4.2. Soutien de projets novateurs</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion d'un groupe d'intervention pour l'aide d'urgence.</li> <li>- Soutien dans les démarches de rationalisation des alpages.</li> <li>- Conseil pour les réorganisations et le projet de regroupement des troupeaux ovins.</li> </ul>				
<b>P.5. Réseaux de coordination, plateformes</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation du groupe suisse des centres et réseaux de compétences sur les mesures de protection des troupeaux.</li> <li>- Participation au groupe suisse Grands prédateurs de l'OFEV.</li> <li>- Participation à la Task force Grands prédateurs de l'OFEV.</li> <li>- Participation aux commissions cantonales stratégiques et opérationnelles des cantons de Berne, Fribourg, Grisons, Lucerne, Valais et Vaud.</li> </ul>				
<b>P.6. Prestations et mandats (hors mandat de base)</b>				
L'ensemble des produits de cette activité est financé par l'OFEV.				
<b>P.7. Soutien aux tâches d'exécution (OFAG)</b>				
Prévu: mandat pour la gestion de l'association «Chiens de protection des troupeaux suisses»				
<b>Réalisation et collaborations</b>				
<b>Personnes de contact chez AGRIDEA</b>				
Daniel Mettler et Riccarda Lüthi (Lausanne).				
<b>Groupe concerné</b>				
Développement rural (510).				
<b>Collaborations externes</b>				
Centres de compétences cantonaux.				
<b>Groupes clients</b>				
<input type="checkbox"/> Services cantonaux vulgarisation multiplicateurs	<input checked="" type="checkbox"/> Familles paysannes	<input checked="" type="checkbox"/> Administrations publiques et institutions	<input type="checkbox"/> Organisations agricoles et interprofessions	<input type="checkbox"/> Autres groupes de clients